

REGLEMENT REDEVANCE RELATIVE A LA COMMUNICATION DE
RENSEIGNEMENTS DANS LE CADRE DE RECHERCHES GENEALOGIQUES
EXERCICES 2020-2025

Article 1er - Il est établi pour les exercices 2020 à 2025 une redevance relative à la communication de renseignements par le personnel communal dans le cadre d'une recherche généalogique.

Art. 2 - Le montant de la redevance est fixé à 25 euros par heure avec un minimum d'une heure, toute heure commencée est due. :

Art. 3 - La redevance est due par la personne physique ou morale qui demande le renseignement.

Art. 4 - La redevance est payable au comptant contre remise d'une preuve de paiement.

Art. 5 - A défaut de paiement à l'échéance, un rappel sans frais sera adressé. Le paiement doit être réalisé dans les 15 jours calendrier suivant ce rappel.

Art. 6 - À l'issue de ces rappels, en cas de non-paiement dans les 15 jours, conformément à l'article L 1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé.

Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 6,00 euros. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel et sera également recouvré par la contrainte prévue à cet article.

En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du CDLD, le recouvrement s'effectue devant les juridictions civiles compétentes.

Art. 7 - La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Art. 8 - Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Service Traitant : Taxe

Béatrice Delnoz

beatrice.delnoz@saint-hubert.be

☎ 061 26 09 79

Administration communale -place du Marché 1 -6870 Saint-Hubert

Compte bancaire BE92 0910 0051 3523 -BCE 0206 546 666

Service Traitant : Taxe

Béatrice Delnoz

beatrice.delnoz@saint-hubert.be

☎ 061 26 09 79

Administration communale -place du Marché 1 -6870 Saint-Hubert

Compte bancaire BE92 0910 0051 3523 -BCE 0206 546 666